Recensé : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 12 AOUT 1891.

PETITES ANNONCES.

FLADUCHEY & CO., Imprimeurs, 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens imprimées et coupées depuis 25c. le mille. (9 mars—1 an

DEMANDES.

ON demande à louer une maison dans le 2me district de Royale à Rampart et pas plus haut que l'Esplanade. S'adresser P. O. Box 190. 5 août—7f

A VENDRE.

A VENDRE—Un wagon plein de beaux chevaux venant d'être reçus. Bas prix. Ventes rapides. Transactions loyales. Venez voir, c'est notre devise. Vous ferez de bons marchés. BILL BROS. Exposition Boulevard, Terminus de la ligne des chars urbains Prytania.
5 août—5f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Henry Docher et d'Charlotte Hoffman, en femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,577—Division H—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E. A. Luminais, exécuteur testamentaire dudit de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 août—9 14 18

Succession de William Gregg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31,028—Division H—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Vve Mary Adelaide Gregg exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 août—9 14 18

Succession de Samuel Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,529—Division A—Attendu que Edgar S. Mayer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Samuel Levy, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 août—9 14 18

Succession de Horace W. Allen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,605—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par W. J. Allen, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 août—4 9 13

Albert Cammack vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,497—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte annuel présenté par Albert Cammack, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 août—6 12 16

Succession de Philip Greuling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 33,338—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Marie Neuman, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 août—7 12 16

Succession de Julius Lehman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31,559—Division D—Attendu que Gustave Lehman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Julius Lehman, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 août—5 10 14

AVIS AUX CREANCIERS

F. J. Zueringer vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 32,707—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Vve Mary Adelaide Gregg exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
2 août—2 7 11

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,424—Division H—H. Kern & Son vs leurs créanciers. — Ordre de Cour. — Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires la raison commerciale de H. Kern & Son, composée de Hen y Kern et Emile Kern soit convoquée et tenue pardevant Abel Dreyfous, Esq., notaire à son bureau, No 23 rue du Camp, en cette ville, le SAMEDI, 15me jour d'août 1891, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que John C Wicklife, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1891.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A., siégeant à la place de l'Hon. H. H. Kightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme
JAS. D. SAXON, Dépuié-Greffier.
12juil—3 7 au 17 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 33,424 — Division H—H. Kern & Son vs leurs créanciers. — Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires la raison commerciale de H. Kern & Son, composée de Henry Kern et Emile Kern soit convoquée et tenue pardevant Abel Dreyfous, Esq., notaire à son bureau, No 23 rue du Camp, en cette ville, le SAMEDI, 15me jour d'août 1891, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que John C Wicklife, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1891.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A., siégeant à la place de l'Hon. H. H. Kightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme
JAS. D. SAXON, Député-Greffier.
11juil—3f au 15 août

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font au public et journellement dans les salons de la Compagnie.

Les témoignages sont une assurance notoire de garantie.

On 11 août 1891—4 heures P. M.
J. A. A. BOUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes les succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été renouvelée comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'en 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Reconnue depuis vingt ans, pour l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous désignons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ces certificat, auquel nous joignons nos signatures.

C. H. Hanges
P. Lanaux
J. H. Ewing
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers gais sont tous les Lots gagnés dans les Lotteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentées à nos comptoirs.

H. H. McMICHEL, Pres. 1st Nat. Bank
P. LANAUX, Pres. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 11 AOUT 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$300,000	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500	$50,000
200 Lots de	300	60,000
100 Lots de	200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100	$99,900
999 Lots de	$100	99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054 800

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les clubs, 35 fractions de billets de $1 pour $30.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

par lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresse à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donner l'adresse en plein et faire la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour expédier à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu NOS Etats comme Institutions d'ETAT. Les autorités postales mentionnent toujours à livrer toutes lettres ORDINAIRES à nos adresses. Nous avons fait savoir que nous ne les ferons pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine déciera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES, la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et que d'autres, s'ils veulent la chance ne les auxquent.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Vente de propriété améliorée formant Premier Carrefour des rues Bienville et Miro (dans Pulet borné par les dites rues et les rues Dumaine et Guiren).

Victor Reulet vs François P. Burthe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,400—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 15 août 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Ste-Anne, Miro, Dumaine et Galvez, mesurant trente-deux pieds, huit pouces et quatre lignes de face à la rue Ste-Anne sur une profondeur de cent neuf pieds et de face à la rue Miro, le tout plus ou moins.

Titre enregistré au Bureau de Transfert, livre 124, folio 391.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DREWS.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27juil—27—août 3 10 17 24 29

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Lise Coulon, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 31,143 — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un terrain de forme irrégulière, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la Faubourg Marigny, faisant partie du terrain No 124 sur le plan dit Bauduy, dans le carré borné par les rues Royale, anciennement Casualvo, Espagne, Mandeville et Dauphine, mesurant quarante-deux pieds, faisant le coin et mesurant trente-neuf pieds, mesure française, rue Casualvo, sur quatre-vingt-quatre pieds de profondeur en façade rue Espagne avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec soixante-dix actions de dix-neuf piastres de la Banque des Citoyens nantissement et attachées à la dite propriété.

Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant suffisant à payer la réclamation de la demanderesse, $130, montant du prêt (stock loan) avec 10 0/0 d'intérêt à partir du 1er mai 1885 et une autre somme de $2,260.00 le montant des contributions sur les dites actions de stock, avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme à partir du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme à partir du 1er décembre 1889, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme du 1er décembre 1890, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme du 1er décembre 1891, et les frais et dépenses de procédure et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le résidu de la dette du feu Jacques Bellocq, dotée non encore due mais sujette à être appelée sous la charte et les lois de la Banque, à savoir : la somme de $7,200, et l'acquéreur en outre assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque sous sa charte et ses lois, et la balance s'il y en a du prix d'adjudication.

CHAS. W. DREWS,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 juil—13 20 27—août 3 10.15

Vente de propriété améliorée dans le Premier District.

Wm G. Chamberlain vs Robert Houston.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,311—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 22 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Grevier, Commercial Place, Dans le Premier District de cette ville, le 22 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un terrain de forme irrégulière, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Grevier, Commercial Place, Dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 22 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville, carré d'Ilot borné par les rues Levée, Chartres, Toulouse et St-Louis, de dix pieds par neuf cents pieds en profondeur entre lignes parallèles, mesure française, le tout plus ou moins.

Ce certificat, auquel sera joignée la signature de nos signatures.

Le plus grand tirage extraordinaire qui ait lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Reconnue depuis vingt ans, pour l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous désignons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons nos signatures.

C. H. Hanges
P. Lanaux
J. H. Ewing
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers gais sont tous les Lots gagnés dans les Lotteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentées à nos comptoirs.

H. H. McMICHEL, Pres 1st Nat. Bank
P. LANAUX, Pres. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 11 AOUT 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$300,000	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500	$50,000
200 Lots de	300	60,000
100 Lots de	200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100	$99,900
999 Lots de	$100	99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054 800

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les clubs, 35 fractions de billets de $1 pour $30.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

par lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresse à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donner l'adresse en plein et faire la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour expédier à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu NOS Etats comme Institutions d'ETAT. Les autorités postales mentionnent toujours à livrer toutes lettres ORDINAIRES à nos adresses. Nous avons fait savoir que nous ne les ferons pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine déciera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES, la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et que d'autres, s'ils veulent la chance ne les auxquent.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Vente de propriétés améliorées formant Premier Carrefour des rues Bienville et Miro (dans Pulet borné par les dites rues et les rues Dumaine et Guiren).

Victor Reulet vs François P. Burthe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 33,400—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 15 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Ste-Anne, Miro, Dumaine et Galvez, mesurant trente-deux pieds, huit pouces et quatre lignes de face à la rue Ste-Anne sur une profondeur de cent neuf pieds et de face à la rue Miro, le tout plus ou moins.

Titre enregistré au Bureau de Transfert, livre 124, folio 391.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DREWS.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27juil—27—août 3 10 17 24 29

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Lise Coulon, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 31,143 — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un terrain de forme irrégulière, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la Faubourg Marigny, faisant partie du terrain No 124 sur le plan dit Bauduy, dans le carré borné par les rues Royale, anciennement Casualvo, Espagne, Mandeville et Dauphine, mesurant quarante-deux pieds, faisant le coin et mesurant trente-neuf pieds, mesure française, rue Casualvo, sur quatre-vingt-quatre pieds de profondeur en façade rue Espagne avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec soixante-dix actions de dix-neuf piastres de la Banque des Citoyens nantissement et attachées à la dite propriété.

Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant suffisant à payer la réclamation de la demanderesse, $130, montant du prêt (stock loan) avec 10 0/0 d'intérêt à partir du 1er mai 1885 et une autre somme de $2,260.00 le montant des contributions sur les dites actions de stock, avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme à partir du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme à partir du 1er décembre 1889, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme du 1er décembre 1890, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme du 1er décembre 1891, et les frais et dépenses de procédure et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le résidu de la dette du feu Jacques Bellocq, dotée non encore due mais sujette à être appelée sous la charte et les lois de la Banque, à savoir : la somme de $7,200, et l'acquéreur en outre aura toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque sous sa charte et ses lois, et la balance s'il y en a du prix d'adjudication.

CHAS. W. DREWS,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 juil—13 20 27—août 3 10.15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Premier District.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Phillis Burgstrom et al. Meyer Weil, possesseur actuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 31,749—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, le 22 août 1891 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, carré d'Ilot borné par les rues Levée, Chartres, Toulouse et St-Louis, de cinquante pieds par neuf cents pieds en profondeur entre lignes parallèles, mesure française, le tout plus ou moins.

Ce certificat, auquel sera joignée la signature de nos signatures.

Le plus grand tirage extraordinaire qui ait lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Reconnue depuis vingt ans, pour l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous désignons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons nos signatures.

C. H. Hanges
P. Lanaux
J. H. Ewing
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers gais sont tous les Lots gagnés dans les Lotteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentées à nos comptoirs.

H. H. McMICHEL, Pres 1st Nat. Bank
P. LANAUX, Pres. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 11 AOUT 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$300,000	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500	$50,000
200 Lots de	300	60,000
100 Lots de	200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100	$99,900
999 Lots de	$100	99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054 800

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les clubs, 35 fractions de billets de $1 pour $30.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

par lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresse à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donner l'adresse en plein et faire la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour expédier à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu NOS Etats comme Institutions d'ETAT. Les autorités postales mentionnent toujours à livrer toutes lettres ORDINAIRES à nos adresses. Nous avons fait savoir que nous ne les ferons pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine déciera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES, la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et que d'autres, s'ils veulent la chance ne les auxquent.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Machines, Bouilloires, Comptes ouverts, etc.

Dans l'affaire de John H. Laughan vs. Ses Créanciers.

No 33,152—Cour Civile de District.

PAR D. DANZIGER, Encanteur—Bureau, No 25 Commercial Place—SAMEDI, 15 août 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Thomas C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Division A, dans la procédure ci-dessus intitulée, les propriétés de sus dit failli, consistant en une bouillère, engin, chaudière, etc., aussi, un lot de comptes ouverts.

Le tout d'après un inventaire enregistré dans le bureau de l'encanteur.

Conditions—Comptant.
5 août—8 9 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

BEAU COTTAGE EN BOIS.
—ET—
Bâtisse à deux étages à l'arrière.
No 823 rue Première.
Succession de John Hussy.

No 33,414—Cour Civile de District.

PAR D. DANZIGER, Encanteur—Bureau, No 25 Commercial Place—SAMEDI, 29 août 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 22 juillet 1891 et rendu dans la succession ci dessus intitulée, savoir :

Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Première, Philip, Dryades, et St-Denis, mesurant trente pieds de face à la rue Première, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds et six pouces, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, d'après le plan exposé à la Bourse.

Terme—Un tiers en plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 par cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes de 1891 en sus de l'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant du prix à la vente.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 juil—31—août 8 15 22 29

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements de choix dans des propriétés foncières bien situées et d'un bon rapport.

Cottages doubles ayant un rapport constant, Nos 382 et 382 1/2 rue Annonciation, entre les rues St André et Joséphine, et le grand et beau terrain adjacents pour bâtir.

Joli cottage simple en bois, No 412 rue Annonciation.
—ET LE—
Magnifique cottage double, Nos 408 et 410 rue Annonciation, entre la rue Joséphine et l'avenue Jackson.

Le tout en un ensemble situé pour la location dans un des meilleurs quartiers de la partie inférieure du Quatrième District.

Succession de Mme Lizelie Krekeler, veuve de William Krekeler.

No 31,818—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—